



BRÈVES DE L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE LÉGALE ET DU DROIT DE LA SANTÉ

*"NEWS" IN THE HISTORY OF FORENSIC MEDICINE
AN HEALTH LAW*

HISTOIRE

Par **Vincent-Pierre COMITI***

RÉSUMÉ

Ces « brèves » présentent : les publications et la vie des institutions dans les domaines de l'histoire de la médecine légale et de l'histoire du droit ; l'histoire des langages médicaux ; l'histoire de l'hygiène ; différents thèmes en relation avec l'actualité ainsi que des informations concernant Jean-Jacques Rousseau.

MOTS-CLÉS

Histoire de la médecine légale, histoire du Droit de la santé, histoire des langages médicaux, manifestations en ces domaines, Jean-Jacques Rousseau.

ABSTRACT

These "news" present: the manifestations and the life of the institutions in the field of the history of the forensic medicine and of the history of health law; the history of medical languages; history of hygiene; some news in relation with the actuality as well as some informations about Jean-Jacques Rousseau.

KEYWORDS

History of forensic medicine, History of Law, History of medical languages, Manifestation in these fields, Jean-Jacques Rousseau.

* Ancien responsable du département d'histoire de la médecine, Laboratoire d'Anthropologie sociale. Collège de France

ANNONCES DE MANIFESTATIONS, CONGRÈS, COLLOQUES, ENSEIGNEMENTS, VIE DES INSTITUTS ET UNIVERSITÉS, FONDS D'ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

*** Diplôme universitaire d'histoire de la médecine, Faculté de médecine, Paris Descartes, 15 rue de l'Ecole de médecine, 75006 Paris. Parmi les thèmes abordés signalons :

- Samedi 24 septembre 2016 : *Histoire des universités de médecine et de l'Ecole de Salerne* (Patrick Berche - samedi 9 heures 30).
- Samedi 24 septembre 2016 : *Les médecins de la Renaissance : Paracelse et Corneille Agrippa* (Dominique De Courcelles - 11heures).
- Samedi 1^{er} octobre 2016 : *L'hygiène du corps au Moyen-Age* (Georges Vigarello – samedi 11 heures).
- Samedi 14 janvier 2017 : *Histoire de la médecine légale*, (Philippe Charlier, 9 heures 30).
- Samedi 11 mars 2017 : *Histoire de la protection sociale*, (Frédéric Bizard, 9 heures 30).
- Samedi 29 avril 2017 : *Histoire de la paléo pathologie*, (Pierre Thillaud, 9 heures 30).
- Samedi 20 mai 2017 : *Histoire des innovations chirurgicales et de la neurochirurgie*, (Joseph Pallud, 9 heures 30).
- Samedi 20 mai 2017 : *Histoire de l'imagerie médicale et de la radiologie*, (Paul Legmann, 11 heures).

Notons que les cours sont enregistrés.

*** <http://calenda.org/380458> : Une journée d'étude se tiendra à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 96-105 Boulevard Raspail à Paris le Vendredi 24 février 2017. Le thème en est : *Et si je diffusais ma recherche de manière créative*, « Entièrement consacrée à la médiation scientifique, cette journée aura pour but



de rassembler, toutes universités et toutes disciplines confondues, des chercheurs-e-s ayant pour souci de rendre accessible au plus grand nombre leurs travaux scientifiques. Cette rencontre sera aussi ouverte aux artistes dont les œuvres s'appuient sur des recherches scientifiques. Ainsi, chercheur-e-s et/ou artistes pourront présenter, devant des publics universitaires ou non, leurs expérimentations puis discuter avec ces publics de leurs recherches et/ou créations ». Pour tout contact : amarta.lotto@gmail.fr.

*** <http://calenda.org/380430> : Les 7, 8 et 9 décembre 2016, « La maison des sciences de l'homme d'Aquitaine organise dans le cadre de son programme quinquennal *Des justices et des hommes : peines de mort, gibets et bourreaux en Europe (Moyen Age – XX^e siècle). Etudes interdisciplinaires des acteurs, instruments, lieux de justice et espaces d'exécution (Royaume de France – France)*, le colloque de l'année 2016 intitulé *Corps en peine, manipulations, usages et traitements des corps dans la pratique pénale depuis le Moyen Age*. Dans ce cadre, l'approche interdisciplinaire abordera la question de la peine de mort et du devenir des corps suppliciés sous l'angle comparatif international (France, Espagne, Angleterre, Roumanie, Italie, Canada) ».

Parmi les nombreuses communications citons :

- Jeudi 8 décembre 2016 à 9 heures 20 : *De l'identification à l'inhumation : les vicissitudes du corps des victimes dans la pratique judiciaire d'Ancien Régime* (Géraud de Lavedan, Archives Municipales de Toulouse).
- Jeudi 8 décembre 2016 à 14 heures 20 : *Le corps du condamné à la punition physique dans la pratique judiciaire*, (Floel Sabaté, Université de Lérida).
- Jeudi 8 décembre 2016 à 15 heures 50 : *Il boia e i fanciulli : pratiche di manipolazione dei corpi dei condannati a morte nelle città del tardo medioevo*, (Andrea Zorzi, Université de Florence).
- Vendredi 9 décembre 2016 à 11 heures 20, *Les tombes des criminels à l'époque contemporaine en France*, (Bruno Bertherat, Université d'Avignon).
- Pour tout contact : martine.charageat@u-bordeaux-montaigne.

*** <http://calenda.org/381559> *Les archives de la Pénitencerie apostolique : l'état actuel et les perspectives d'avenir ; L'Archivio della Penitenzieria Apostolica : stato attuale e prospettive future*.

« A l'occasion du cinquième anniversaire de l'ouverture aux chercheurs des séries consultables de l'*Archivio della Penitenzieria Apostolica*, une journée d'étude se tiendra le mardi 22 novembre 2016 au palais de la Chancellerie, avec le patronage de l'Ecole française de Rome et du Deutsches Historisches Institut in Rom. Cette initiative a pour double objectif de dresser un bilan de ces cinq

premières années et de suggérer des pistes de recherche pour l'avenir ».

Parmi les communications faisons mention de :

- 22 novembre 2016 à 10 heures : *Nuove prospettive sul primo registro di suppliche (1410-1411) : tra amministrazione papale e sociologia dei supplicanti*, (Arnaud Fossier, Université de Bourgogne).
- 22 novembre 2016, 15 heures 25 : *Inquisitore generale e Penitenziere Maggiore : il cardinal Santori tra foro interno e foro esterno (1592-1602)* (Benoit Schmitz, Ecole normale supérieure de Paris).

Cette journée se tiendra Palazzo della Cancelleria, Piazza della Cancelleria, 1 Rome, Italie, (00186).

Pour tout contact : archio@penitenziera.va ou ugotar@alice.it.

*** Le 28 juin 2016 s'est tenue au BULAC – Auditorium – 65 rue de grands moulins, 75013 Paris, une journée consacrée aux *Innovations et expérimentations autour du livre électronique : auteurs et éditeurs dans l'univers académique* (Calenda : <http://calenda.org/370856>) : « Les bibliothèques universitaires et les organismes de recherche ont des habitudes installées, que ce soit en termes de modèles d'acquisition ou d'usages. Mais, en amont, l'arrivée du numérique modifie les équilibres du secteur. L'émergence de nouvelles formes d'écriture – lecture sociale par exemple – modifie la production du livre. Un processus de désintermédiation et de « réintermédiation » de la chaîne du livre est en cours ».

Cette manifestation est importante et les communications à signaler, sont notamment :

- 9 heures 30. *L'industrie du livre peut-elle s'adapter à l'« horizontalisation » du savoir, à la lecture sociale, à l'écriture en réseau* (Stéphane Amiot consacre ses activités professionnelles au domaine de l'édition et de la diffusion du livre).
- 10 heures 45. *OPERAS, une infrastructure européenne pour les livres en libre accès* (Pierre Mounier, ingénieur de recherche à l'EHESS est l'auteur d'ouvrages sur l'édition numérique et les « humanités numériques »). « Il s'agit... de travailler en priorité pour le développement de politiques, plateformes, services dédiés à la diffusion en libre accès d'ouvrages de recherche ».
- 10 heures 45. *Les living books about history*, « Les living books about history sont une nouvelle forme d'anthologies numériques. Ils présentent des essais courts sur des sujets de recherche actuels, complétés par une sélection raisonnée de contributions librement accessibles en ligne. Le projet vise à expérimenter un nouveau format de publication scientifique, à favoriser la découverte et la réutilisation de textes et de sources, et à attirer l'attention sur



les avantages de [l'accès ouvert] pour la recherche scientifique ». Pour une présentation plus développé de l'auteur Enrico Natale voir la rubrique Jean-Jacques Rousseau.

*** Annonce : L'histoire du droit de la santé est abordée au cours du Master 1 droit de la santé, médical et médico-social, Université Paris 8 Vincennes, responsable de la formation : Bénédicte Boyer-Bevière, fdumesnil@univ-paris8.fr.

ACTUALITÉ DE ROUSSEAU

*** Enrico Natale (cf. <http://calenda.org/370856>) « dirige depuis 2010 le projet infoclio.ch (<http://infoclio.ch/>) portail professionnel pour l'histoire en Suisse – au sein duquel il s'intéresse aux humanités digitales et à l'accès à l'information scientifique en ligne... Il a notamment réalisé une édition en ligne des œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau (www.rousseauonline.ch, un guide de l'information numérique en sciences humaines (www.compas.infoclio.ch) et une collection d'anthologies numériques (<http://livingbooksabouthistory.ch>).

*** La Société Jean-Jacques Rousseau informe :

- Emission de France culture avec Blaise Bachotin, Gabrielle Radica, Jean-Fabien Spitz et Céline Specator sur Rousseau « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes ».
- Le musée des Suisses dans le monde organise une exposition du 4 novembre 2016 au 5 mars 2017 sur le thème : « Ces Suisses qui ont fait la France ».

HISTOIRE DES MOTS EN MÉDECINE

*** Les publications dans le cadre du projet Eurolab www.agence-nationale-recherche.fr « Le projet franco-allemand *Eurolab, dynamique des langues vernaculaires dans l'Europe de la Renaissance, Acteurs et lieux* », a apporté une nouvelle analyse à l'histoire des langues locales. Fruit de ces travaux, une série d'ouvrages est publié chez l'éditeur des sciences humaines Droz dans la collection *Travaux d'humanisme et Renaissance*. Au sein de cette collection, une série *Delingua et linguis* a été spécialement conçue pour les volumes issus du projet ». « Comment expliquer la diversité des langues et des cultures qui se sont développées en Europe ? Par quels processus se sont-elles construites ? Afin de répondre à ces questions, les chercheurs rassemblés au sein du projet Eurolab ont souhaité examiner les phénomènes

de confrontation entre les langues vernaculaires – c'est-à-dire parlées dans une communauté donnée – à la période de la Renaissance. Ils ont également analysé les lieux de contact dans lesquels ces phénomènes se produisent et les processus historiques qu'ils suscitent ». Trois ouvrages sont déjà parus :

- Kammerer (Elsa) et Müller (Jan-Dirk), *Imprimeurs et libraires de la Renaissance, le travail de la langue*, Genève : Droz, 2015, 669 p. THR n° 549.
- Fontaine (Marie-Madeleine) et Fournel (Jean-Louis) dir., *Les mots de la guerre dans l'Europe de la Renaissance*, Genève : Droz, 2015, 374 p. THR n° 55.
- Balsamo (Jean), *Le livre italien à Paris au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2015, 282 p., THR n° 536.

Trois autres ouvrages devraient paraître au cours de l'année 2016-2017.

*** Voici quelques définitions relatives à la médecine légale :

- *Dictionnaire médical de l'Académie de médecine, version 2016-1* : « Discipline qui étudie les rapports entre toute situation médicale et la loi ou la justice et les conséquences médicales de l'application des lois » ; H. Capitant (1865-1937) écrit : « La médecine légale étudie par exemple les causes d'une mort avec toutes les ressources physiques, biologiques, microscopiques ou autres de la médecine moderne, la responsabilité psychique d'un délinquant, les conséquences corporelles d'un accident ou d'une agression, etc. C'est la branche de la médecine ayant spécialement pour objet d'aider la justice pénale ou civile à découvrir la vérité ».
- Dechambre (A), dir., *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 1868-1889, série 2, tome 5, MAR-MED, « Médecine légale (généralités), p. 677 et seq. : « La médecine a deux ordres d'applications, l'une *individuelle*, c'est la pratique médicale, l'autre *sociale*, qui répond à des intérêts généraux et qui s'impose aux populations avec l'autorité de la loi. Ces applications sociales ont deux buts distincts ; la première s'occupe de la santé publique et du bien-être physique et moral des populations, c'est l'*hygiène publique* ; la seconde se rattache au maintien du lien social, aux faits médicaux qui concernent les droits et les devoirs des individus réunis en société ; elle constitue la médecine légale proprement dite, complément des sciences médicales et qui étend leur action à un nouvel ordre de faits. Ici la médecine est distraite de son but naturel ; il ne s'agit plus de prévenir ou de guérir des maladies, elle est appelée à résoudre des problèmes qui importent à l'administration de la justice » (p. 677). L'auteur souligne une différence intéressante



entre hygiène publique et médecine légale : « La médecine légale a été longtemps confondue avec l'hygiène publique ; c'est dans les applications à la santé générale que se retrouvent les premières traces de la médecine légale proprement dite ; les auteurs anciens les réunissaient dans une définition et une description communes. Ce qui rapproche ces deux branches de la médecine, ce sont leurs relations avec les pouvoirs publiques ; elles fournissent aux législateurs, aux magistrats, à l'administration, les données nécessaires à la solution d'un certain nombre de questions, mais elles diffèrent par leur but et par la nature des faits qu'elles comprennent. L'hygiène publique s'occupe des conditions du bien-être physique et moral des hommes réunis en société ; la biologie générale, la reproduction de l'espèce, les climats et les localités, les habitations, les vêtements, les aliments et les boissons, l'hygiène morale, l'éducation, la gymnastique, les professions, les maladies endémiques et épidémiques, la police médicale, tels sont les faits qu'elle embrasse ; restant dans les limites naturelles de la médecine, protégeant la santé publique, elle concourt à assurer le développement physique, moral et intellectuel de l'homme, but de l'état social. Soumettant à l'analyse les faits dont la médecine publique se compose, nous voyons s'en détacher un autre groupe d'applications, différentes des premières, mais qui ont aussi leur homogénéité. La médecine légale quitte son but ordinaire pour en atteindre un autre : elle se rattache au maintien du lien social, aux droits et aux devoirs des hommes réunis en société. C'est la *médecine légale* proprement dite, complément des sciences médicale et qui étend leur action à un autre ordre de faits » (p. 677-678).

- Panckoucke éd., *Dictionnaire des sciences médicales*, vol. 27 (KAL-LET), 1812-1822, « Légale (médecine) », p. 378 et seq.

« On doit entendre, sous le nom de *médecine légale*, l'application de toutes les connaissances physiques, naturelles et médicales à la législation des peuples, à l'administration de la justice, aux régimes municipaux, à la conservation de la santé publique, et à la préservation des maladies. Ce n'est pas, à proprement parler, une science particulière, mais ce sont toutes les sciences, je veux dire les sciences de faits, continuellement en action pour s'appliquer aux divers besoins des sociétés humaines. De là résulte combien est grande l'erreur de ceux qui croient que la médecine légale ne consiste que dans le talent de rédiger un rapport en justice » (p. 378).

- *Dictionnaire de l'Académie française*, « Médecine légale » : « Branche de la médecine qui, mettant les connaissances médicales en relation avec certaines

questions de droit, a pour objet d'aider à l'application des textes législatifs et réglementaires et à la résolution de divers cas de procédure civile ou criminelle » (version informatique, décembre 2016).

- Sur ces problèmes de champ et de définition de la médecine légale on lira d'intéressantes considérations dans : Zuberbuhler (Vincent), « Ecrire l'histoire de la médecine légale. L'apport des manuels de Fodéré à Lacassagne », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2010, (1), n°22, p. 61-77 : www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2010-1-page-61.htm :

« « La plupart des ouvrages de médecine légale publiés après Fodéré abandonnent progressivement le *brevet d'ancienneté*. La science contemporaine remplace l'histoire du passé, même glorieux autour des précurseurs de la médecine judiciaire. Les parties introductives des manuels de médecine légale changent de nature : l'historicisme systématique du champ médico-légal devient progressivement anachronique vers la fin du XIX^e siècle. Ecrire même brièvement l'histoire de la discipline médico-légale devient un projet éditorial obsolète pour affirmer la suprématie scientifique de l'expert-légiste assermenté devant les tribunaux. La seule historicité qui importe à la médecine légale est celle des *cas individuels* que documentent les experts lorsqu'ils examinent et mettent en preuves positives et naturelles des cadavres d'un suicidé, d'un assassiné ou d'un accidenté » (paragraphe 33). Il convient de noter cependant que les variations de champ d'investigations de la médecine légale (prise en compte de plus en plus importante des intoxications, des empoisonnements et des fraudes alimentaires, et des effets néfastes des nuisances industrielles à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle ainsi que la recherche des effets des atteintes à l'environnement depuis la fin du XX^e siècle) modifient profondément tant ce champ que les méthodes d'investigation (apparition de méthodes statistiques conclusives ou de méthodes causes effets plus pertinentes). Si le champ de la médecine légale s'est restreint au XIX^e siècle, il s'élargit de nouveau considérablement.

*** Gouvernement du Québec, 2016, *Portail Québec, Services Québec*, Fiche du terme ; terme : « Médecine légale ; Définition : Branche de la médecine qui se consacre aux problèmes de droit civil et criminel, plus particulièrement à l'expertise médico-légale (autopsie médico-légale, examen des victimes dans le cas d'accidents ou d'allégations de viols ou d'agressions sexuelles, etc.) ».

*** *Dossier pour la science*, janvier-mars 2011, n°70, « Entretien avec Jean-Pol Beauthier, médecin légiste et



enseignant à l'Université libre de Bruxelles : après un homicide, le médecin légiste est un des piliers de l'enquête criminelle. En *faisant parler* le corps, il apporte des éléments essentiels : date et cause la mort, identité de la victime, ADN de l'assassin, intentionnalité de l'acte... Il intervient aussi dans d'autre cas, par exemple sur des individus vivants maltraités. Entretien avec Jean-Pol Beauthier, propos recueillis par Guillaume Jacquemont ».

Dans cet entretien, Jean-Pol Beauthier expose sa perception des fonctions du médecin légiste : « Par définition, le médecin légiste intervient sur sollicitation de la justice. Celle-ci est soit la justice civile, par exemple lors d'accidents domestiques engageant la responsabilité d'un artisan (le médecin légiste peut ainsi montrer qu'un appareil de chauffage mal monté a libéré des polluants et empoisonné des habitants), soit la justice pénale, qui requiert notamment l'autopsie des victimes d'homicides. La médecine légale ne se limite pas aux décès. Elle intervient lors de maltraitances, pour déterminer la gravité des blessures et leurs éventuelles séquelles temporaires ou permanentes. Cela influe notamment pour la peine encourue par le coupable.

Le médecin légiste joue également un rôle sur le plan de la santé publique : quand il détecte des maladies mortelles et contagieuses chez des individus décédés, il avertit les autorités, afin que des mesures d'hygiène soient prises. Ce rôle essentiel dans le passé, est cependant moins d'actualité.

Nous sommes aussi parfois sollicités pour identifier les victimes lors de catastrophes de masse, tel le tsunami de 2004 en Thaïlande... ».

Soulignons que l'épidémiologie et les investigations environnementales de nouveau se rapprochent de la médecine légale : Mais qui est qui ? La médecine néo-hippocratique du XVIII^e siècle se basait, bien souvent, sur une cause des maladies dont les malades ou leur environnement étaient responsables. L'hérédité d'une part était incriminée, l'action des astres, des vents des changements climatiques ou le *génie* des lieux étaient reconnus responsables d'une autre part. Pas de responsable sur lequel agir. Il en est différemment maintenant.

*** Calenda 379728. Les vendredi 22 septembre et samedi 23 septembre 2017 se tiendra un colloque sur *Habillement du livre et du texte aux XV^e et XVIII^e siècles*, à l'UFR Arts, Lettres et Langues – Metz, Université de Lorraine, Ile du Saulcy, Metz, France (57) ; « Ce colloque Jeunes chercheurs de la Société française d'études du XVIII^e siècle (SFEDS), de la Société d'étude du dix-septième siècle et de la Société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles (SEAA XVII-XVIII) est organisé en collaboration avec les Centres

de recherche IDEA (Interdisciplinarité dans les études anglophones, EA 2338) et écritures (EA 3943) de l'Université de Lorraine. Il portera sur toutes les formes d'habillage » du livre et du texte dans la France et le monde anglophone des XVII^e et XVIII^e siècles.

La date limite de soumission des propositions est le 31 mars 2017.

Pour tout contact pierre.degott@univ-lorraine.dot.fr

HISTOIRE DU DROIT DE LA SANTÉ ET DE LA MÉDECINE LÉGALE

*** Parution : Arbus (Louis), *La médecine Légale à Toulouse*, Toulouse : Privat, 2016, 240 p. Voici un ouvrage de Louis Arbus, professeur émérite à la Faculté de médecine de Toulouse. Le contenu en est ainsi relaté par Louis Poisson (Conférence débat vendredi 3 juin 2016) : « Le contenu : dès le Moyen Age, en pays toulousain, des énigmes criminelles ou de sorcellerie tristement célèbres requièrent l'intervention de médecins légistes. Nommés alors *chirurgiens jurés*, ils fondent leur expertise principalement sur l'autopsie. En 1692, un édit royal définit et officialise leur fonction. Puis, à la Révolution française, la médecine légale entre pleinement dans les enseignements médicaux universitaires. Au XIX^e siècle, la pensée médico-légale imprègne d'autres disciplines (la psychiatrie, la médecine sociale ou pénitentiaire). Ainsi Toulouse est l'un des premières villes à mettre en place une consultation de violences, réalisée en semi-urgence par des médecins neutres, afin d'offrir à la victime une opportunité médico-judiciaire ».

Tallandier

*** Charlier (Philippe), *Quand la science explore l'histoire*, Paris : 2016, nouvelle édition, 254 p. : « De nouveaux experts, utilisant de véritables techniques de police scientifique, traquent dorénavant les moindres zones d'ombre du passé. Empoisonnements, meurtres, disparitions, filiations contestées ». Philippe Charlier fait appel aussi bien aux méthodes d'imagerie médicale qu'à la génétique, la microscopie, la toxicologie ou aux datations au carbone 14 (laboratoire de Miami).

*** Lu sur Historius : le Droit à travers l'Histoire : « Pour comprendre chaque période historique, il faut analyser sa culture. Or, celle-ci ne se construit pas ex nihilo : elle se construit par le Droit, qui n'est qu'en fait le reflet des mœurs d'une société. Ainsi, pour comprendre une civilisation, une culture, il faut d'abord comprendre son droit. A partir de là, on comprend mieux les us et coutumes de telle ou telle société qu'elle soit antérieure ou actuelle, qu'elle soit proche ou lointaine géographiquement ».



*** Bergoignan-Esper (Claudine) et Sargas (Pierre), *Les grands arrêts du droit de la santé*, 2^e édition, Paris : Dalloz, 2016, 734 pages. Ouvrage fondamental qui présente un certain nombre de textes de 1805 à 2015. Madame Claudine Bergoignan-Esper est professeur honoraire de la faculté de droit de l'université Paris-Descartes et Monsieur Sargas est président de chambre honoraire à la Cour de cassation.

THÈMES EN RELATION AVEC L'ACTUALITÉ (HISTOIRE DES VACCINATIONS, FÉCONDATION ARTIFICIELLE, EUTHANASIE...)

*** L'année 2016 a vu la création de Santé publique France, nouvelle agence de santé publique. Il s'agit de l'union de l'Invs, de l'Inpes et de l'Eprus (Ordonnance 2016-462 du 14 avril 2016 et décret 2016-523 du 27 avril 2016). En tant qu'agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire « elle a en charge :

- L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ;
- La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ;
- La promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ;
- Le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- La préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;
- Le lancement de l'alerte sanitaire » (www.santepubliquefrance.fr) ».

Cette réunion est importante : elle n'est pas sans rappeler la Société royale de médecine (Lettres patente de 1777), qui, proche du pouvoir royal et du premier médecin du Roi, véritable ministre de la santé avant la date, recensait les problèmes de santé du royaume et conseillait les mesures à prendre.

HISTOIRE DE L'HYGIÈNE

Curtis (Valérie A.), « Dirt, disgust and disease : a natural history of hygiene », *Journal of epidemiology community health*, 2007, 61 p. 660-664. Dans cette article l'auteur confronte l'approche historique et culturelle et l'approche biologique et anthropologique : « Purification ritual, miasma, contagion, zymotic and germ theories of disease are ideas that spread through society because they are intuitively attractive, because they are supported by evidence either from direct experience or from authoritative report and because they are consistent with existing beliefs. In contrast to much historical and

anthropological assertion, I argue that hygiene behaviour and disgust predate culture and so cannot fully be explained as its product » (p. 660).

*** Henry (Stéphane), *Vaincre la tuberculose (1879-1939). La Normandie en proie à la peste blanche*, Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2014, 374 p. L'auteur, à partir de sources primaires (archives départementales et municipales et archives de l'Institut Pasteur), s'est intéressé à une très importante histoire de la lutte contre la tuberculose. Les autorités françaises ont tardivement développé l'arsenal antituberculeux en France, mais les représentants locaux de la Normandie ont contribué à cette lutte avec efficacité.

*** Bonneuil (Noël) et Fursa (Elena), « Learning Hygiene : mortality by religion in the Don army territory (Southern Russia), 1867-1916 », *The journal of interdisciplinary history*, hiver 2017, vol. 47, n°3, p. 287-232. (« The Don Army Territory in southern Russia from 1867 to 1916 offers a unique opportunity to follow mortality variations across religious denominations (Orthodox, Old Believers and Coreligionists, Catholics, Lutherans, Jews, Armenian-Gregorians, Buddhists, and Muslims) in a context of severe climatic conditions, urbanization, economic mutations and improvements in hygiene and medicine. Denominational groups were differentiated by ways of life, residential segmentation, hygiene practices, and medical knowledge. The most educated and urban denominations had the lowest mortality. » (p. 287).

SYNERGIE : HISTOIRE DE LA MÉDECINE, DE LA SANTÉ ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Plusieurs ouvrages relatifs à la fécondation sont accessibles sur le site www.gallica.bnf.fr. Il s'agit principalement d'ouvrages antérieurs au début du XX^e siècle :

- Rueffi (Iacobi), [Rüff (Jacob)], *De conceptu et generatione hominis : de matrice et eius partibus, nec non de conditione infantis in utero et gravidarum cura et officiode sterilitatis causis diversis...* Francoforti ad Moenum : Froschauer, 1580, 105 ff.
- Mondat (V.), *De la stérilité de l'homme et de la femme et des moyens d'y remédier*, 4^e édition, Paris : Chez Migneret et Gabon, 1833, VI-239 p.
- Morel de Rubempré, *Le conservateur et le réconformateur des facultés génitales chez l'homme et chez la femme, l'art de guérir les affections accidentelles et non absolues dont elles sont susceptibles, telles que : l'impuissance, la stérilité, les atonies ou débilité sexuelles, etc.*, Paris : Chez l'auteur, 1836, 48 p.



- Dehaut (Félix), *De la Fécondation artificielle dans l'espèce humaine comme moyen de remédier à certaines causes de stérilité chez l'homme et chez la femme*, Paris : imprimerie Félix Malteste et cie, 1865, 48 p.
- Gérard (J.), *Traité pratique des maladies de la femme avec une notice sur la stérilité et le moyen d'y remédier par la fécondation artificielle, description exacte de chaque maladie, des causes, sa marche, ses symptômes et son traitement, stérilité dans les deux sexes et procédés de fécondation, deuxième édition*, Paris : V. Adrien Delahaye et Cie, Editeurs, 1877, 2^e éd., V-396 p.
- Gérard (Félix), *Notices sur la fécondation artificielle des femmes stériles suivi d'une description des maladies des organes génitaux, au point de vue de la santé générale*, Paris : Chez l'auteur, 1878.
- German (Louis), *Fécondation artificielle de la Femme*, Marseille : typographie et lithographie Barlatier-Feissat, 1885, 39 p.
- Gérard (J.), *Note relative à une thèse refusée consacrée à De la fécondation artificielle*, 1885, note manuscrite conservée à la Bibliothèque interuniversitaire de médecine de Paris, MS 5405. Intéressante note de protestation de l'auteur (20 p.) qui présente ses arguments. Il présentera par la suite un autre sujet.
- Dubut de la Forest, *Pathologie sociale, Mademoiselle Tantale, La transfusion du sang, le gaga, morphine, hypnotisme, fécondation artificielle, monomanies, nymphomanes, tératologie, le vaccin de la syphilis, les rayons x et le fluoroscope*, Paris : Paul Dupont éditeur, 1897, XX-655 p. ■